

*Nos références à rappeler : URB/874.1-24.005*

## **URBANISME**

### **AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 1473 Glabais, Haute rue 19 et cadastré division 4, section E n°111M.

Le projet consiste en la **transformation d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

- Corps principal de l'habitation :
  - rénovation de la toiture en tuiles brunes, avec rehausse de 12cm et pose de fenêtres de toit ;
  - pose d'un isolant sur les façades, avec finition crépi blanc ;
  - modification des baies en façade avant et arrière.
- A l'arrière :
  - démolition des volumes secondaires ;
  - reconstruction d'un nouveau volume secondaire à toiture plate et enduit de façade blanc ;
  - dimensions : profondeur 3,45, largeur 11m, hauteur 3,12m.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour les motifs suivants :

- Annonce obligatoire en vertu de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT, au motif d'écarts au Guide Régional d'Urbanisme (chapitre 2. Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural) en ce qui concerne le type de toiture du volume secondaire, et le matériau de façades.
- Intervention en mitoyenneté.

**Les réclamations et observations écrites** sont à adresser au Collège Communal, du  
**18 mars 2024 au 03 avril 2024**

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 12 mars 2024 jusqu'au 03 avril 2024**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Yvon SCHIETTECATTE - 067/79.42.33 – yvon.schiettecatte@genappe.be

A Genappe, le 7 mars 2024

La Directrice Générale  
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,  
(sé) G. COURONNE